

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2011

L'an deux mille onze, le 3 mars à 20h45 le Conseil Municipal de la commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 24 février 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LESTIEN, Maire.

Présents : Mme CHABRIER Claire, M. VYNCKE, Melle CHABRIER Marie, M. AUDONNEAU, M. PAJAK, M. ENJARY, M. ROUGELOT, Mme GAMBART, M. DESSAUX, Mme PETRUZZELLA, Mme OVERZEE, M. YENGO, M. VITRY, M. ETIENNE, Mme BOURDARIAS.

Absents : M. BOUCHON (pouvoir donné à M. DESSAUX), M. GOWIE (pouvoir donné à M. VYNCKE), Mme DAUMAIN (pouvoir donné à M. AUDONNEAU), Mme DEZARD (pouvoir donné à M. LESTIEN), M. DEMEURE, Mme ROUFFIGNAC (pouvoir donné à M. ENJARY), Mme GHEERBRANT (pouvoir donné à Mme CHABRIER Claire), M. DESHAYES, M. MARI, Mme DESMEDT (pouvoir donné à Mme BOURDARIAS), M. JAUNEAU.

Monsieur LESTIEN ouvre la séance à 20 heures 55

Secrétaire de séance : Mademoiselle CHABRIER

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

↳ **Décision 04-2011 du 28 janvier 2011**, acceptant la proposition de la société Charpente Cénomane – ZA Belle Croix – 72510 Requeil en vue de procéder à des travaux supplémentaires pour la pose de bardage et le traitement des pieds de murs au Centre Technique Municipal pour un montant de 4 494,12 € HT.

↳ **Décision 05-2011 du 28 janvier 2011**, acceptant la proposition de la société S.E.B.R. 17, rue de la Butte de Ravanne – 78730 St Arnoult en Yvelines en vue de procéder à des travaux de menuiseries intérieures au Centre Technique Municipal pour un montant de 3 767,50 € HT.

↳ **Décision 06-2011 du 31 janvier 2011 complémentaire à la décision 02-2011**, acceptant la proposition d'assurances de la SMACL pour les risques responsabilité civile, dommages aux biens, flotte automobile et protection juridique.

↳ **Décision 07-2011 du 7 février 2011**, fixant les tarifs du séjour à LOCTUDY (du 20/05/2011 au 27/05/2011).

↳ **Décision 08-2011 du 7 février 2011**, fixant les tarifs du séjour à GUEDELON (du 21/03/2011 au 25/03/2011).

↳ **Décision 09-2011 du 8 février 2011**, acceptant la proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne 2, cours Monseigneur Roméro – BP 135 – 91004 Evry cedex en vue d'effectuer un diagnostic et des préconisations dans le but de redynamiser le centre ville de Forges-Les-Bains pour un montant total de 6 250 € HT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 JANVIER 2011

Au sujet de l'évolution du régime indemnitaire, Monsieur VITRY rappelle qu'il avait posé la question du référentiel législatif et ou règlementaire relatif à ce sujet et qu'il lui avait été répondu qu'il s'agissait des lois statutaires de la Fonction Publique Territoriale. Ni la question, ni la réponse ne figurent dans le compte rendu.

➤ Cette remarque prise en compte, le compte rendu est approuvé par 22 voix pour, 1 abstention.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur AUDONNEAU annonce en préambule qu'il est reparti de la présentation de l'année passée en actualisant les données et en utilisant les mêmes hypothèses de travail à savoir :

Côté dépenses :

~ Toutes les dépenses à venir ont été maximisées notamment au niveau de la masse salariale.

- ~ Les projets d'investissement ont été pris en compte sur la base d'échéanciers prévisionnels très serrés alors que dans les faits, l'étalement sur plusieurs années se rencontre fréquemment.
- ~ Les intérêts des emprunts futurs ont été surestimés.

Côté recettes :

- ~ Les recettes exceptionnelles sont systématiquement ignorées.
- ~ Seules les subventions actuellement connues sont prises en compte.
- ~ L'augmentation des recettes fiscales due à l'augmentation de la population est minorée.

Les grandes dépenses prévues en investissement :

	<u>Prix HT</u>	<u>Taxes</u> (TVA, etc.)	<u>Prix TTC</u>	<u>Subvention</u> (vente)	<u>Montant</u> <u>HT</u>
Centre technique	1 014	199	1 213	798	216
Ecole élémentaire	166	32	199	53	113
Eglise	85	16	101	42	43
Gymnase	30	6	36	10	20
Vitalis	54	10	64	0	54
Centre bourg (1^{ère} phase)	45	9	55		45
Travaux Divers	648	127	774	28	620
Stade nouveaux locaux	671	131	802	348	323
Voirie	185	36	221		185
Maison médicale	405	79	485	?	405

Données en K € HT

* Le coût de l'aménagement du Centre Bourg n'est pas encore chiffré. Seuls figurent pour l'instant des frais d'étude.

Les autres travaux divers (investissement et fonctionnement) :

Service technique	41	Ecole élémentaire	42	Parc des termes	8
Marché	37	Ecole maternelle	23	Plantations d'arbre	7
Eclairage public	154	Liaisons douces	20	Salle polyvalente	11
CSC	28	Fleurissement	25	Sécurité routière	70
Cimetière	83	Mairie	16	Tennis	11
Réseau eau potable	60	Ordures ménagères	3		

Données en K € HT

Monsieur ETIENNE demande à quoi correspondent les 485 K € portés pour la Maison Médicale.

Monsieur LESTIEN répond qu'il s'agit de la résultante (pour partie) d'un calcul qui correspond à la surface envisagée des locaux multipliée par un ratio de 1 500 € HT du mètre carré. Avec les Voies, Réseaux et Divers, on arrive à une estimation de travaux de l'ordre de 700 K € HT. Pour l'instant, il s'agit de chiffres en phase concours d'architectes, donc non définitifs. Cependant, il est nécessaire d'avoir des crédits portés au budget pour pouvoir signer les marchés de travaux le moment venu.

Monsieur AUDONNEAU ajoute qu'il a porté une grosse moitié des crédits nécessaires sur 2011. Il n'est pas possible pour l'instant de savoir si cela correspondra vraiment au phasage des travaux.

Monsieur ETIENNE s'interroge sur la non prise en compte de recettes (subventions ignorées parce que non connues, vente de Vitalis non portée, ...). Il y en a pour largement plus d'un million d'euros, soit 25 à 30 % des recettes. Quelle va être l'incidence sur les taux communaux ? Monsieur ETIENNE rappelle que Forges fait partie des 25 communes de l'Essonne (sur 196) dont le taux communal de Foncier Bâti dépasse 20 %.

Monsieur LESTIEN rappelle que la ligne de conduite pour l'élaboration du budget est de contenir les postes de dépenses et même de les faire baisser comme par exemple le poste énergie qui a atteint 130 000 € en 2010 avec quelques dysfonctionnements sur le gymnase notamment pour lesquels il y a une mise au point ferme sur la façon dont doivent être régulées les températures dans les différentes salles.

Madame BOURDARIAS demande si la priorité ne devrait pas être donnée au parc existant en matière d'amélioration thermique quitte à différer certains nouveaux projets.

Monsieur LESTIEN répond que les nouveaux équipements prévus répondent aux besoins de la population mais qu'il ne faut pas pour autant, effectivement, ne pas améliorer le parc existant.

Monsieur ETIENNE demande des chiffres sur la consommation gaz du gymnase.

La facturation 2010 s'est élevée à 20 000 € et il a été reporté 23 000 € pour les prévisions 2011. Il est précisé que l'objectif est de ne pas atteindre les 23 000 €. Pour cela, la gestion des températures a été affinée, des thermomètres de contrôle ont été installés pour un meilleur suivi.

(Note après conseil : pendant le mois de janvier 2010, il a fallu chauffer fortement pour permettre la pose du sol souple dans la grande salle et dans le dojo).

Planning prévisionnel de réalisation des gros projets :

	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Centre technique	216				
Eglise	84	218	218		
Maison médicale	400	400			
Vitalis	53				
Centre bourg (1^{ère} phase)	45	300	500		
Travaux Divers	620	200	200	200	200
Stade nouveaux locaux	323				
Voirie	185	200	200	200	200
Ecole élémentaire	113				
Vente Vitalis	300	1 700			
Emprunt à 5,5%	2 000				
Durée (ans)	15				

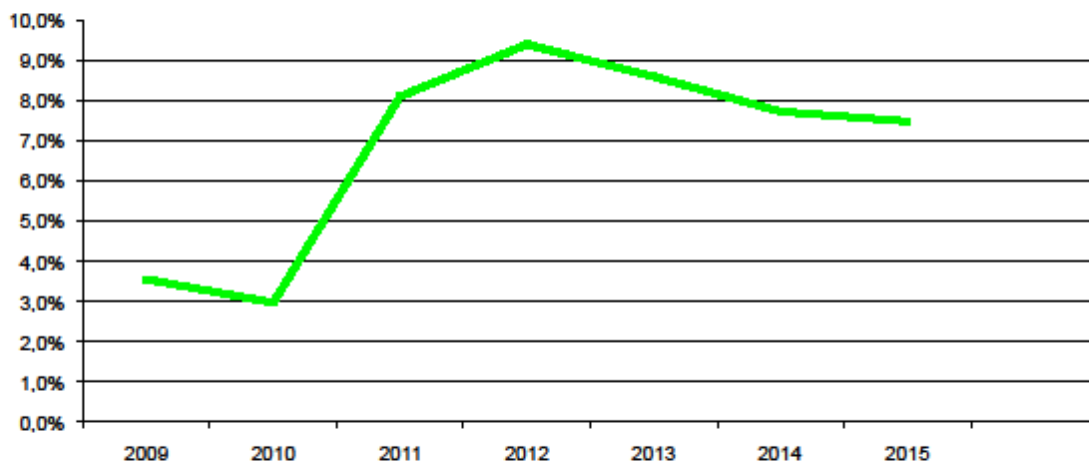
Données en K € HT

P.M.T. :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recette de fonctionnement (k€)	3 410	3 585	3 647	3 063	3 140	3 219
Dépense de fonctionnement (k€)	2 466	2 559	2 887	2 945	3 004	3 064
TVA (k€)	0	120	78	0	67	20
Autofinancement brut (k€)	944	1 041	682	119	70	136
Part capital de la dette (k€)	102	91	170	169	129	112
Autofinancement net (k€)	842	950	512	-50	-59	24
Dette actuelle (interet + capital) (k€)	121	106	227	219	174	153
Nouvelle Annuité (k€)	0	0	68	68	68	68
Annuité globale (k€)	121	106	295	287	242	221
Fond propre utilisé (k€)	1993	903	668	0	1 037	400
Résultat		1 041	613	50	2	68

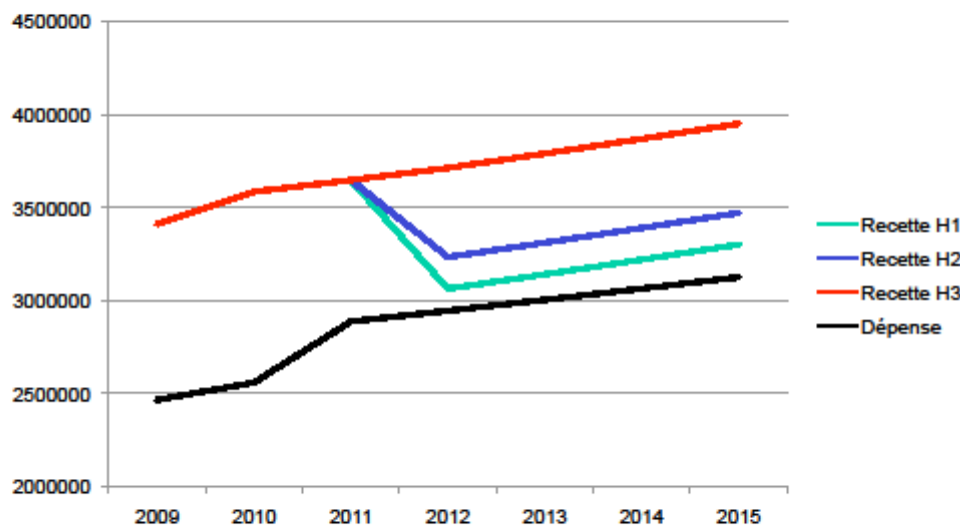
Données en K € HT

Evolution taux d'endettement :



Même avec la réalisation d'un gros emprunt, le taux d'endettement qui tangerait les 10 % resterait raisonnable, sachant qu'il n'est pas rare pour des communes de la même strate démographique d'avoir des taux qui dépassent 15 %.

Evolutions dépenses / recettes de fonctionnement selon différents scénarios :



H1 : Hypothèse minimaliste

H2 : H1 + attribution FDTP reconduite (par exemple)

H3 : H2 + glissement dans les paiements (ou arrivée de subventions)

Discussion sur l'évolution des taux communaux :

Monsieur LESTIEN rappelle que l'année passée, le conseil avait décidé d'aligner à la marge, l'évolution des taux sur l'évolution des prix. En d'autres termes, pour une inflation de 1,3 % et une revalorisation des bases (votée par le parlement lors de la loi de finances) de 1,2 %, les taux seraient appelés à évoluer de 0,1 %.

Monsieur LESTIEN pose la question du maintien ou non de ce principe et demande à chaque élu qui le souhaite de se prononcer.

Monsieur ETIENNE annonce qu'il faut se méfier des petits plus par ci par là car au final cela peut faire beaucoup. Il ne faut pas oublier que la commune n'est pas seule à générer de la pression fiscale, il y a notamment le conseil général qui devrait encore relever ses taux cette année.

Une différence de trois points sur un taux par exemple 16 % à 19 % correspond à une différence de 15 %. Quant aux comparaisons entre communes sur la base de l'amalgame entre la taxe d'habitation et la taxe foncière, il faut se méfier là aussi, car tout le monde sait que la taxe d'habitation tient compte partiellement de l'impôt sur le revenu de certains contribuables ce qui fausse les résultats. Les seules comparaisons qui tiennent sont celles qui portent sur la seule taxe foncière.

Monsieur LESTIEN convient que la taxe foncière est parmi les plus élevées à Forges ce qui n'est pas le cas de la taxe d'habitation. Ne prendre que la taxe foncière en comparaison ne sera forcément pas le reflet de la réalité.

Monsieur AUDONNEAU, à titre d'exemple, fait la comparaison Forges Limours en prenant en considération l'agrégat TH et TF divisé par le nombre d'habitants. Pour Forges le résultat est de 450 contre 540 pour Limours.

Pour Monsieur DESSAUX, une comparaison sur cette base semble pertinente puisque ce ratio illustre bien la pression fiscale.

La question est posée de savoir ce que représenterait 1 % de hausse des taux ?

Monsieur AUDONNEAU répond que cela générerait environ 20 000 € de recettes supplémentaires.

Monsieur LESTIEN explique que si les recettes ne suivent pas l'inflation, il faudra agir sur les dépenses. Certains postes sont compressibles, d'autres moins ou pas du tout.

Monsieur VITRY fait part de son point de vue : les taux ne font pas tout, les bases sont pour beaucoup dans le résultat final. Les bases à Forges sont élevées et comme les taux (communaux + Conseil Général + Région) le sont aussi alors forcément le résultat en bas de la feuille d'imposition pèse lourd et c'est ce que regardent les forgeois.

Monsieur LESTIEN annonce que, à part une frange de la population, la situation financière globale des forgeois est plutôt élevée et que cette même population attend des services. Le gymnase si décrié à une époque est plein et répond donc à des besoins. Hormis son coût de construction, il génère des coûts de fonctionnement. Plus généralement tout ce que la commune gère, que ce soit le patrimoine ou les services rendus, a un coût qui augmente chaque année, sans oublier les nombreuses normes qui s'imposent aux collectivités alors que parallèlement le désengagement financier de l'Etat s'alourdit au fil du temps.

Monsieur ETIENNE verrait bien une réduction du nombre de projets ou un report dans le temps de certains d'entre eux pour maintenir le niveau des services rendus à la population.

Monsieur VITRY rappelle sa situation de retraité avec une pension qui diminue alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter.

Monsieur ETIENNE suggère de réduire l'ampleur des projets pour maintenir une marge plus confortable en fonctionnement.

Monsieur YENGO demande s'il a été pris en compte une augmentation de la population ?

Monsieur AUDONNEAU répond qu'il n'est pas prévu d'augmentation sur 2011, peut être à partir de 2013 pour la population nouvelle de Vitalis.

Monsieur YENGO trouve que le projet de nouveaux locaux sportifs au stade est trop cher alors que le terrain en herbe est en mauvais état. L'attractivité d'une commune passe aussi par le côté attractif de ses impôts d'où la nécessité de contenir les dépenses.

Monsieur LESTIEN ajoute que l'attractivité repose aussi sur les services et équipements offerts d'où la difficulté d'objectiver.

Pour Monsieur YENGO, la commune peut utiliser le levier de l'apport de population, ce qui génère de nouvelles recettes et permet donc de financer plus de services.

Monsieur LESTIEN précise que l'approche population nouvelle et donc nouveaux logements passe d'abord par la volonté de diversifier l'offre et non de simplement augmenter le parc. Jusqu'à maintenant, cela n'a jamais été la volonté de l'équipe d'entrer dans une logique d'augmentation de la population pour générer en premier lieu de nouvelles recettes fiscales.

Monsieur DESSAUX rappelle l'exemple de la facture d'eau, pour laquelle, le conseil avait, il y a déjà plusieurs années de cela, baissé la redevance communale d'assainissement. Comme il s'agissait d'un poste parmi d'autres et que les autres intervenants ont dans leur majorité augmenté leur part, le forgeois n'a jamais vu de baisse de prix en bas de la facture. Cela signifie que des écarts peu significatifs se trouvent noyés dans une tendance générale et que ceux qui s'éloignent de cette tendance risquent de se voir pénalisés.

Monsieur LESTIEN propose de passer au vote en commençant pour le maintien des taux tels que votés en 2010.

➤ *Cette proposition recueille 22 voix pour, 1 abstention.*

Monsieur LESTIEN constate qu'il est inutile de faire voter le conseil sur l'autre possibilité.

REPLACEMENT DE DELEGUES AUPRES D'ORGANISMES EXTERIEURS ET DU C.C.A.S.

Monsieur LESTIEN expose que la démission de Monsieur Bernard MORIN et l'élection de Madame Sophie DEZARD en tant qu'adjointe nécessitent des ajustements au niveau des délégués représentant la commune auprès du :

- ✓ Syndicat Intercommunal d'Assainissement des communes de Limours, Briis-Sous-Forges, Forges-Les-Bains, Pecqueuse :
 - Madame DEZARD est déléguée titulaire mais souhaite se consacrer pleinement à sa délégation culture, et donc se retirer.
 - Monsieur MORIN était délégué suppléant.
- ✓ Syndicat Intercommunal d'Adduction de l'Eau Potable :
 - Madame DEZARD est déléguée titulaire mais souhaite se consacrer pleinement à sa délégation culture, et donc se retirer.
 - Monsieur MORIN était suppléant.
- ✓ Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.)
 - Madame RICHIER était déléguée titulaire et à démissionné.

Monsieur LESTIEN propose de traiter successivement les trois organismes présentés ci-dessus :

Pour le SIAL :

Candidatures :

Pour le poste de titulaire, Monsieur Hervé DEMEURE.

Pour le poste de suppléant, Monsieur Gérard VITRY.

Votes :

➤ *Monsieur DEMEURE recueille 23 voix, est donc élu délégué titulaire.*

➤ *Monsieur VITRY recueille 23 voix, est donc élu délégué suppléant.*

Pour le SIAEP :

Candidatures :

Pour le poste de titulaire, Monsieur Hervé DEMEURE.

Pour le poste de suppléant, Monsieur Gérard VITRY.

Votes :

➤ *Monsieur DEMEURE recueille 23 voix, est donc élu délégué titulaire.*

➤ *Monsieur VITRY recueille 23 voix, est donc élu délégué suppléant.*

Pour le C.C.A.S. :

Candidature :

Pour le poste de titulaire, Madame Sabelyne DESMEDT.

Vote :

➤ *Madame DESMEDT recueille 23 voix, est donc élue déléguée titulaire.*

CONVENTION AVEC AEROPORTS DE PARIS (A.D.P.) POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION DE MESURE DE BRUIT

Monsieur LESTIEN présente un projet de convention avec A.D.P. pour l'installation d'une station de mesure de bruit des avions permanente.

L'emplacement envisagé se situe au centre socio culturel sur l'arrière du bâtiment Floréal. A.D.P. prend en charge tous les frais d'installation et de fonctionnement et s'engage à verser à la Commune une redevance d'occupation de 153 € par an.

Après réflexion, le conseil estime que l'emplacement choisi n'est pas le mieux situé (trop loin de l'aplomb des passages) et demande que soient étudiés en concertation avec A.D.P. deux autres emplacements :

- ~ Emplacement libre qui devrait servir à installer un transformateur rue des Sources,
- ~ Emplacement de l'antenne collective du lotissement du golf (rond point du gymnase).

Monsieur LESTIEN annonce que ce dossier reviendra devant le conseil après l'instruction complémentaire demandée.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LESTIEN aborde les points suivants :

- ~ Projet de logements VITALIS. Le groupement AKERIS a accepté de remplacer le membre qui posait question en ce qui concerne sa fiabilité. Le montage global du dossier avance.
- ~ La phase deux du concours d'architectes pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire a été lancée. L'Union Régionale des Professionnels de Santé est prête à accompagner le groupe de médecins volontaires dans l'élaboration du projet de soins. Par ailleurs, la question de la continuité de soins pour la patientèle du Docteur PETITJEAN sera traitée en parallèle du projet de M.S.P., avec une mise à disposition possible de locaux provisoires.
- ~ La Délégation de Service Public pour le marché alimentaire avance. Les deux offres reçues sont en cours d'analyse. Le dossier devrait être présenté au conseil fin mars.
- ~ Monsieur VITRY annonce une réunion qui aura lieu le 5 mars prochain à la Communauté de Communes au sujet de l'élaboration du Schéma de Cohérence et d'Orientation Territorial.
- ~ Monsieur ETIENNE demande des nouvelles de l'élaboration du schéma directeur numérique. Messieurs AUDONNEAU et VITRY répondent que c'est en cours, que le bureau d'études missionné par la Communauté de Communes devrait rendre ses conclusions d'ici quelques semaines.
- ~ Madame GAMBART fait part de démarchages abusifs auprès des forgeois au sujet des compteurs électriques.

Le prochain conseil est fixé au 31 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h20.

Le Maire,

Antoine LESTIEN